

PROVINCE DE QUÉBEC41^F LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 31 MAI 2018

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 31 mai 2018*

Aujourd'hui, à dix-sept heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 152 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau
- n^o 162 Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.